



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OREOL

Outil de référencement des éoliennes

Guide métier à l'attention des exploitants

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
Version 1	11/01/2022	Initialisation du document
Version 2	22/08/2024	Corrections et ajout de la fonctionnalité de renouvellement
Version 2.2	14/05/2025	Modifications apportées : • Ajout d'option de recherche des parcs pour les profils 'Gestionnaire' et 'Exploitant' : Statut administratif, Statut du parc, Etat du parc, Numéro ICPE • Edition des dates clefs (Gérer les dates clefs) déplacée dans le menu 'Modifier' sous l'intitulé 'Dates administratives' • Suppression du champ date 'Modification notables mais non substantielles' dans le menu 'Modifier'
Version 3	12/12/2025	Modifications apportées : • La publication des données sur GéoRisques est immédiate dès lors que l'exploitant clique sur l'action de publication dans la fiche parc. • Ajout d'un système de mise à jour automatique de la raison sociale et du SIRET du parc (synchronisation quotidienne avec Gun) • Mise en place d'un système de versioning des données des parcs éoliens (Brouillon/Publié) de manière à fiabiliser les données diffusées sur GéoRisques

Table des matières

OREOL	1
Historique des versions du document.....	2
Introduction.....	4
Historique et enjeux d'OREOL	4
Objet du guide métier	5
Aspects conceptuels et utilisation courante d'OREOL	5
Définition des objets	5
Processus de saisie des données OREOL.....	6
Accès à l'application	7
1 - Renseigner les données d'un parc	10
2 - Saisir les données relatives aux éoliennes de l'installation.....	14
3 - Saisir les postes de livraison	18
Calcul de la géométrie du parc.....	20
Renouvellement d'un parc	21
Publier les données d'un parc	24
Prérequis	24
Reprise de la saisie des données d'un parc.....	25
Processus de diffusion des données	27
Conservation des données	27
Annexes	28
Statut de la saisie	28
Statut du parc.....	28
Etats du parc éolien ayant le statut « autorisé ».....	28

Introduction

Historique et enjeux d'OREOL

La réalisation de cette base de données est la réponse sur la demande sociétale visant à faciliter l'accès aux informations relatives à l'éolien terrestre sur le territoire national.

Deux arrêtés¹ publiés le 30 juin 2020 ont modifié les prescriptions applicables aux installations éoliennes terrestres soumises à autorisation et à déclaration au titre de la réglementation ICPE. Ces deux textes introduisent notamment **l'obligation pour les pétitionnaires / exploitants de déclarer les données techniques relatives à leurs installations, incluant l'ensemble des aérogénérateurs, aux étapes clés du cycle de vie de l'installation**. Ces deux arrêtés sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Toutefois la déclaration des données n'a été rendue applicable qu'à compter du 23 avril 2022, date de publication, au Bulletin officiel du ministère de la transition écologique, de la décision du 19/04/22 relative à la base de données techniques des parcs éoliens terrestres.

La réalisation du système d'information OREOL (interface de saisie des données, gestion des workflows, alimentation d'une base de données et génération de flux de données publiées dans GéoRisques) répond à la nécessité de collecte et de pérennisation des informations et vise les finalités suivantes :

- **Réaliser une base de données nationale de l'éolien terrestre**, contenant des informations techniques et administratives tenues à jour dans les délais imposés par les arrêtés précités (ci-après appelé « temps réel ») ;
- **Permettre au grand public d'avoir accès aux données techniques** concernant le développement des parcs éoliens sur le territoire français, à compter du dépôt d'une demande d'autorisation ou d'une demande de récépissé de déclaration. Les données renseignées sur OREOL peuvent être visualisées par le grand public sous forme d'une carte sur GéoRisques (<https://www.georisques.gouv.fr>) ;
- **Connaître en temps réel les phases de vie des parcs éoliens terrestres en France** (autorisation, construction, exploitation, renouvellement, démantèlement).

¹ NOR : DEVP1119348A (éoliennes terrestres soumises à autorisation) et NOR : DEVP1119342A (éoliennes terrestres soumises à déclaration)

Objet du guide métier

Ce guide métier a pour vocation de faciliter la saisie et la mise à jour des informations à partir de l'application de saisie d'OREOL. Elle alimentera la base de données liées à la gestion des parcs éoliens, ainsi que les informations mises à disposition du public dans GéoRisques².

Il vise ainsi à accompagner les utilisateurs dans la saisie, en mettant en avant les informations attendues dans les différents champs techniques.

Ce guide est évolutif et a vocation à être mis à jour suivant les évolutions réglementaires et celles de l'application OREOL.

Pour toute information complémentaire ou suggestion d'amélioration du manuel : [Formulaire de demande de support OREOL | MonAIOT \(developpement-durable.gouv.fr\)](#)

Aspects conceptuels et utilisation courante d'OREOL

Définition des objets

Dans le cadre d'OREOL, un parc éolien est décrit au travers des trois objets suivants :

1. **Le « parc »** : installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation ou à déclaration au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement regroupant plusieurs éoliennes produisant de l'électricité ;
2. **L'« éolienne »** : Equipement d'un parc, notamment constitué d'un mât et d'un rotor, et qui permet de convertir l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique. Cette énergie est ensuite transformée dans la plupart des cas en électricité ;
3. **Le « poste de livraison »** : Nœud de raccordement de plusieurs éoliennes d'une même installation avant que l'électricité ne soit injectée dans le réseau public. Certains parcs éoliens, par leur taille, peuvent posséder plusieurs postes de livraison, voire se raccorder directement sur un poste source, qui assure la liaison avec le réseau de transport d'électricité (lignes haute tension).

Chacun de ces objets est également associé à un objet géographique, sous la forme d'un polygone ou d'un point. Généralement, chaque objet pourra être délimité par une emprise. Dans la suite de ce document, on parlera donc d'« emprise » de parc, d'éolienne ou de poste de livraison.

A NOTER :

Ce document ne traite que les parcs soumis à autorisation.

² <https://www.georisques.gouv.fr/>

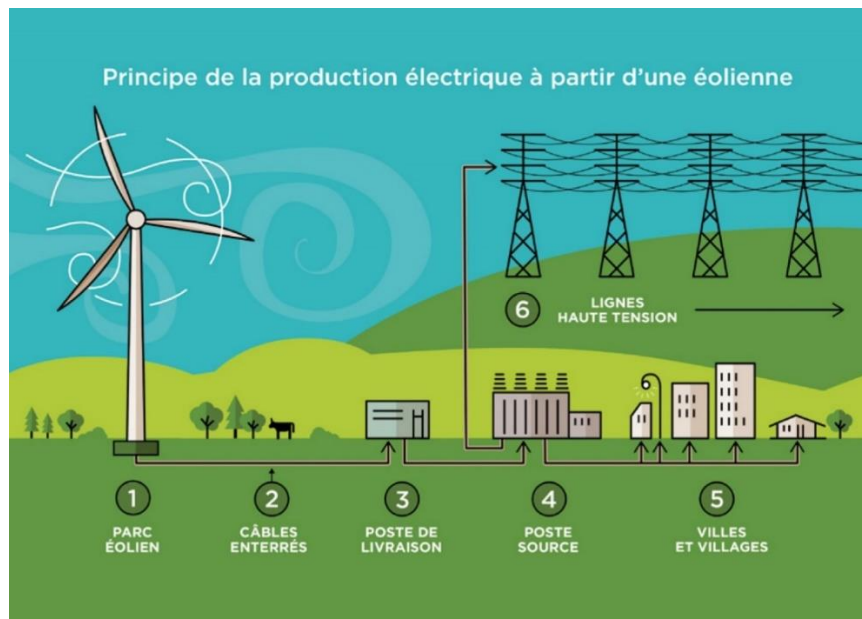
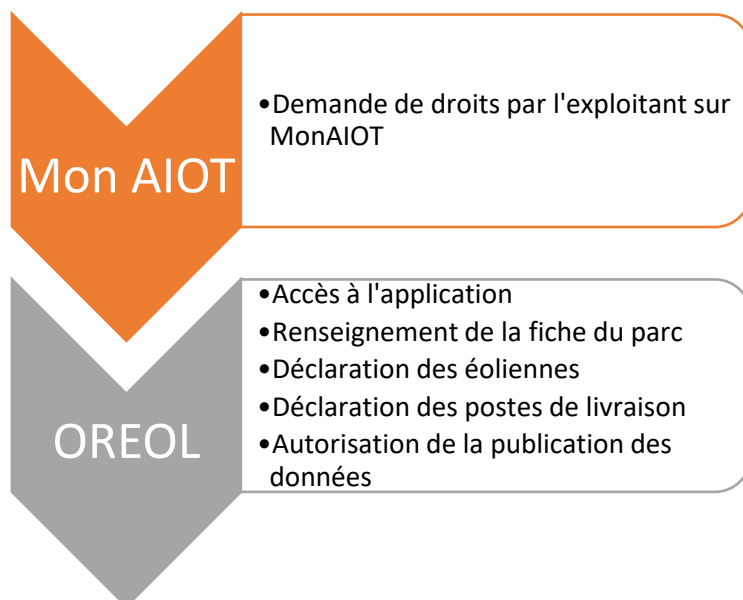


Figure 1 - Schéma de la production électrique éolienne³

Processus de saisie des données OREOL

Le processus de déclaration OREOL démarre dès la phase de dépôt du dossier auprès de la DREAL jusqu'à la cessation d'activité dans le cadre d'un parc éolien autorisé.



³ Source : <https://prunay-yvelines-78.parc-eolien-jpee.fr/>

Accès à l'application

La demande d'accès à l'application OREOL se fait par via le portail d'identification des applications en lien avec les installations classées, à savoir MonAIOT⁴.

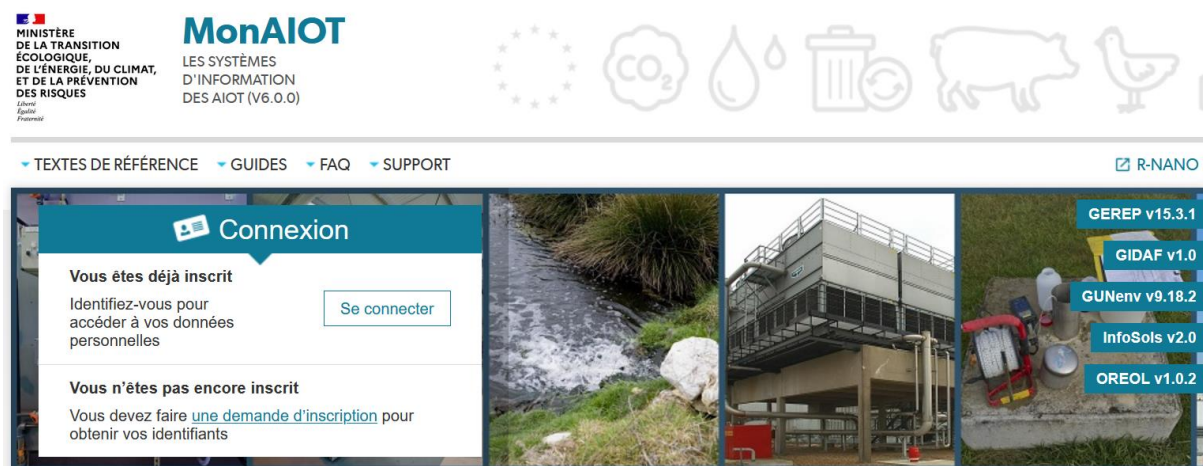


Figure 2 – Portail MonAIOT

Pour le profil « Exploitant » : la demande d'accès se fait par le formulaire « [Mon compte / Demande de droits](#) » grâce à **un identifiant et un code que pourra lui fournir l'administration**. De plus, un gestionnaire ou un administrateur pourra ajouter des droits à un exploitant en utilisant le formulaire « [Mon compte / Gestion des utilisateurs](#) ».

⁴ <https://monaiot.developpement-durable.gouv.fr/>

The screenshot shows the 'MonAIOT-integration' web application. At the top, there is a header with the logo of the 'MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE' and the text 'LES SYSTÈMES D'INFORMATION DES AIOT (6.0.0)'. Below the header, there is a navigation bar with links: 'TEXTES DE RÉFÉRENCE', 'GUIDES', 'FAQ', 'SUPPORT', and 'MON COMPTE'. On the right side of the navigation bar, there is a link 'R-NANO'. The main content area is titled 'Connexion' and displays a login form for 'Compte test 2 BD-EOLE'. Below the login form, there is a section titled 'Demande de droit' with a form for requesting rights. The form includes fields for 'Nom' (BD-EOLE), 'Prénom' (Compte test 2), 'Adresse mèl' (user2@bd-eole.fr), 'Application' (OREOL), 'Code inspection', and 'Clé de sécurité'. A button 'Ajouter un établissement' is located at the bottom of the form. On the right side of the main content area, there is a sidebar with a list of applications: GEREPE v2.5.1, GIDAF vX.Y.Z, GUNenv vX.Y.Z, InfoSole vX.Y.Z, and OREOL vX.Y.Z.

Figure 3 - Demande de droits sur l'application OREOL

A noter :

Un droit « Exploitant » sur MonAIOT est associé à une seule installation.

Si l'exploitant a plusieurs parcs éoliens terrestres, il devra faire autant de demandes de droits qu'il a de parcs en exploitation.

Une fois authentifié, l'utilisateur autorisé peut accéder à l'application OREOL depuis la page d'accueil de cette application, de 2 manières :

- Soit en sélectionnant l'établissement souhaité pour l'application OREOL depuis la rubrique « Mes établissements » ;
- Soit en ouvrant OREOL depuis la rubrique « Mes Applications ».

Mon compte

Mes établissements :

0054100102	0003104180	0003012007	0007209551
------------	------------	------------	------------

OREOL

Ouvrir

Nom : EDF EN

Adresse d'exploitation :
Lieu-dit Fief de Chante Oiseau
17700 BREUIL-LA-REORTE

Code inspection : 0003104180
SIRET : 52761714600016

Mes applications :



GIDAF

OREOL
Outil de Référencement
des EOLiennes

OREOL

Figure 4 – Accès à OREOL depuis le portail MonAIOT

1 - Renseigner les données d'un parc

Au préalable, il convient de sélectionner le parc que l'on souhaite modifier.

Vous disposez pour cela d'un moteur de recherche sur les critères suivants :

- Région
- Département
- Commune
- Statut Administratif
- Statut du parc
- Etat du parc
- Numéro ICPE

The screenshot shows a search interface titled "Vos parcs en gestion". It features a "Recherche" section with several dropdown menus: "Région" (with "-- Sélectionnez une région --"), "Département", "Commune", "Statut Administratif" (with "-- Sélectionnez un statut administratif --"), "Statut du parc" (with "-- Sélectionnez un statut de parc --"), and "Etat du parc" (with "-- Sélectionnez un etat de parc --"). Below these is a text input field for "Numéro ICPE" with the placeholder "Entrez un Numéro ICPE". A blue "RECHERCHER" button is positioned at the bottom right of the search area.

Figure 5 – Option de recherche des parcs éoliens affiché après la sélection du profil

Il n'est pas obligatoire de saisir un critère de recherche, les parcs associés à votre profil s'afficheront par défaut sous le moteur de recherche. Pour ouvrir la fiche d'un parc pour l'éditer, cliquer sur la loupe.

The screenshot displays the search results below the search interface. Three park entries are shown, each with a card layout. The first entry is "SHELL - DUPRE" (0006001771) in "CENTRE-VAL-DE-LOIRE" (Loiret), with status "Parc soumis à autorisation En instruction". The second is "RHONE ALPES EMBALLAGES" (0005600182) with status "Parc soumis à autorisation" and "Localisation non renseignée". The third is "LA BONNEMAIS" (0005518217) with status "Parc soumis à autorisation" and "Localisation non renseignée". Each card includes a "Saisie en cours" button and a magnifying glass icon (loupe) for editing. The magnifying glass icon for the first entry is highlighted with a red square.

Figure 6 – Accès aux données du parc

L'interface d'édition des données du parc éolien offre la possibilité à l'exploitant d'indiquer ou de modifier les caractéristiques d'un parc, ainsi que de saisir l'ensemble des dates des étapes administratives de ce dernier.

Pour ce faire, il suffit de cliquer sur le bouton « Modifier ». Une interface de saisie s'ouvre alors.

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT,
ET DE LA PRÉVENTION
DES RISQUES

Énergie
Transition
Prévention

oreol.developpement-durable.gouv.fr

MES PARCS

COMPTE TEST 2 BD-EOLE

RETOUR

SHELL - DUPRE

La saisie des données de votre parc est en cours, ces données ne sont pas encore publiées sur Géorisques.

Les données techniques sont susceptibles d'évoluer tant que le chantier de construction n'a pas débuté.

MODIFIER

PUBLIER LES DONNÉES

RENOUVELLEMENT(S)

Eolienne(s)

Aucune éolienne n'est déclarée dans la fiche du parc.

Poste(s) de livraison

Aucun poste de livraison n'est déclaré dans la fiche du parc.

SITUATION ADMINISTRATIVE

Régime ICPE : Parc soumis à autorisation

Statut : Toutes les dates nécessaires au calcul du statut ne sont pas encore renseignées

Numéro ICPE : 0001111111

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Nombre d'éoliennes : Non renseigné

Nombre de postes de livraison : Non renseigné

SOCIÉTÉ DE PROJET EXPLOITANTE

Raison sociale : BRGM - ORLEANS

Siret : 58205614800120

DATES CLEFS DU PARC INITIAL

Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC)

Non saisie

Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale

Non saisie par l'administration

Arrêté d'autorisation ICPE

Non saisie par l'administration

Déclaration d'ouverture du chantier de construction

Non saisie

Mise en service

Non saisie

Déclaration d'ouverture du chantier de démantèlement

Non saisie

Figure 7 – Edition d'un parc

Éditer les données du parc



Nom du parc

Nom du parc éolien

BRGM PARC EOLIEN

Veillez saisir le nom du parc éolien tel qu'il figure dans les actes administratifs (arrêtés préfectoraux), le dossier de demande d'autorisation ou le dossier de déclaration.

Exploitant

Nom de l'exploitant

BRGM

Le nom de l'exploitant est une donnée issue de GUN. En cas de modification à apporter, veuillez contacter GUN.

Diffusion du nom de l'exploitant

☐ Veuillez cocher la case si vous acceptez la diffusion publique du nom de l'exploitant.

Caractéristiques

Nombre d'éoliennes

2

Veillez saisir le nombre d'éoliennes qui composent le parc éolien. En cas d'autorisation partielle, ne saisir que les éoliennes qui ont été autorisées.

Nombre de postes de livraison

1

Veillez saisir le nombre de poste(s) de livraison déclaré(s) / autorisé(s).

Commune(s) d'installation

Capture rectangulaire

Saisir le nom ou le code INSEE d'une commune



Veillez saisir le nom ou le code INSEE de(s) commune(s) d'implantation du parc éolien.

ORLEANS (45234)

Autorisation

Date de dépôt du dossier de demande d'autorisation auprès de la DREAL ou date du permis de construire pour les parcs éoliens qui bénéficient de l'antériorité

06/05/2024



Veillez saisir la date à laquelle le dossier de demande d'autorisation a été déposé (jj/mm/aaaa)

Construction

Date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction d'une ou plusieurs éolienne, ou du poste de livraison

jj/mm/aaaa



Veillez saisir la date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction d'au moins une éolienne (si plusieurs dates, saisir la 1ère date par ordre chronologique) (jj/mm/aaaa).

Mise en service

Date de mise en service du parc

jj/mm/aaaa



Démantèlement

Date de la déclaration d'ouverture du chantier de démantèlement

jj/mm/aaaa



Veillez saisir la date de déclaration de début des travaux de démantèlement (si plusieurs dates, saisir la 1ère date par ordre chronologique) (jj/mm/aaaa).

Situation administrative

Le parc a-t-il fait l'objet d'une autorisation, d'un refus ou d'un rejet ?

Autorisation



Veillez sélectionner la situation administrative qui correspond au parc.

Dates administratives

Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale

jj/mm/aaaa



Veillez saisir la date de l'avis de l'autorité environnementale (jj/mm/aaaa).

Date de délivrance de l'autorisation

jj/mm/aaaa



Veillez saisir la date de délivrance d'autorisation (jj/mm/aaaa).

Date de cessation d'activité

jj/mm/aaaa



Veillez saisir la date de la notification de la cessation d'activité de l'installation (jj/mm/aaaa).

VALIDER

ANNULER

Figure 8 – Interface de renseignements des informations sur le parc éolien.

Règles de saisie

Section		Intitulé et description du champ	Obligatoire pour publication GéoRisques	Obligatoire pour enregistrement de la fiche	Règles
Nom usuel du parc			Oui	Oui	Saisir le nom du parc éolien tel qu'il figure dans les actes administratifs (arrêtés préfectoraux), le dossier de demande d'autorisation ou le dossier de déclaration.
Raison sociale			Oui	Oui	La raison sociale est une donnée récupérée automatiquement sur GUN (vérification automatique quotidienne). En cas de modification à apporter, veuillez contacter GUN.
SIRET			Automatique	Automatique	Le SIRET est une donnée récupérée automatiquement sur GUN (vérification automatique quotidienne). En cas de modification à apporter, veuillez contacter GUN.
Diffusion de la raison sociale et du SIRET			-	-	Cocher la case si la raison sociale et le SIRET du parc peuvent être diffusés sur GéoRisques.
Caractéristiques	Nombre d'éoliennes		Oui	Non	Saisir le nombre d'éoliennes qui composent le parc éolien. En cas d'autorisation partielle, ne saisir que les éoliennes qui ont été autorisées.
	Nombre de postes de livraison		Oui	Non	Saisir le nombre de poste(s) de livraison déclaré(s) / autorisé(s).
	Commune(s) d'installation		Oui	Non	Saisir le nom ou le code INSEE de(s) commune(s) d'implantation du parc éolien.
Autorisation		Date de dépôt du dossier de demande d'autorisation auprès de la DREAL ou date du permis de construire pour les parcs éoliens qui bénéficient de l'antériorité	Oui	Oui	Saisir la date à laquelle le dossier de demande d'autorisation a été déposé (jj/mm/aaaa)
Construction		Date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction d'une ou plusieurs éolienne(s), ou du poste de livraison	Oui	Non	Saisir la date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction d'au moins une éolienne (si plusieurs dates, saisir la 1ère date par ordre chronologique) (jj/mm/aaaa).
Mise en service		Date de mise en service du parc	Non	Non	Format jj/mm/aaaa
Démantèlement		Date de la déclaration d'ouverture du chantier de démantèlement	Non	Non	Saisir la date de déclaration de début des travaux de démantèlement (si plusieurs dates, saisir la 1ère date par ordre chronologique) (jj/mm/aaaa)

Situation administrative	Le parc a-t-il fait l'objet d'une autorisation, d'un refus ou d'un rejet ?	Oui	Oui	Menu déroulant (Autorisation/Refus/Rejet) - Refus : Lorsque la situation administrative du parc est à l'état refusé, le champ de saisie date de l'arrêté de refus sera affiché automatiquement et rendu obligatoire. Un parc refusé sera dépublié de GéoRisques. - Rejet : Lorsque la situation administrative du parc est à l'état de rejet, le champ de saisie date de l'arrêté de rejet sera affiché automatiquement et rendu obligatoire. Un parc rejeté sera dépublié de GéoRisques.
Dates administratives	Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale	Oui	Oui	Saisir la date de l'avis de l'autorité environnementale (jj/mm/aaaa).
	Date de délivrance de l'autorisation	Non	Non	Saisir la date de délivrance d'autorisation (jj/mm/aaaa).
	Date de cessation d'activité	Non	Non	Saisir la date de la notification de la cessation d'activité de l'installation (jj/mm/aaaa). Un parc disposant d'une date de cessation d'activité renseignée sera dépublié de GéoRisques.

L'API Gun ne fournit pas actuellement les dates administratives. C'est à l'exploitant de les saisir manuellement dans l'application OREOL.

2 - Saisir les données relatives aux éoliennes de l'installation

L'ajout d'une éolienne permet à l'exploitant d'indiquer les éoliennes qui composent son parc.

Prérequis

Pour que l'exploitant puisse saisir des éoliennes, celui-ci doit avoir renseigné pour le parc :

- Le nombre d'éoliennes de l'installation ;
- La ou les communes d'installation

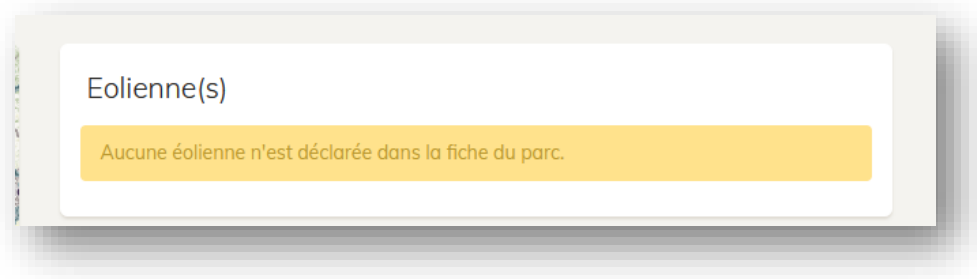


Figure 9 – OREOL propose des messages d’erreur / d’alerte pour faciliter la saisie : ici, le message indique que l’exploitant n’a pas encore saisi d’éolienne pour son installation.

Eolienne(s)

Vous avez déclaré que le parc était composé de 5 éolienne(s). A ce stade, vous avez saisi 0 éoliennes.

AJOUTER

** L'ordre de saisie des caractéristiques des éoliennes doit correspondre au numéro des éoliennes (E1, E2, etc.) qui figurent dans les dossiers administratifs.*

Figure 5 – Ajout d'une éolienne

Éditer l'éolienne 0006306641_E1

Eolienne

Constructeur

Caractéristiques

Possède un allumage

Période d'allumage

Type de feux

Nom de l'éolienne

Constructeur *

Référence commerciale *

Puissance installée de l'éolienne *

Eolienne possédant un allumage

Période d'allumage *

Type de feux *

Saisir le nom de l'éolienne

ENERCON

E-33

20

☒ Veuillez cocher la case si l'éolienne possède une période d'allumage.

JOURNUITJOUR ET NUIT

FEUX FIXESFEUX À ÉCLATS

Le nom de l'éolienne doit correspondre à celui de l'arrêté préfectoral

Veillez sélectionner le constructeur de l'éolienne. Si le projet n'est pas encore définitif (avant le début de la construction), saisir les données au regard du scénario majorant en terme d'impact. Si le constructeur ne figure pas dans la liste, sélectionner « 00_constructeur non référencé ».

Veillez sélectionner la référence commerciale. Si le projet n'est pas encore définitif (avant le début de la construction), saisir les données au regard du scénario majorant en terme d'impact. Si le modèle ne figure pas dans la liste, sélectionner « 00_référence commerciale non référencée ».

✓

Gabarit

Hauteur totale en bout de pale (m) *

Saisir un nombre entre 0 et 500

Veuillez indiquer la hauteur de l'éolienne en bout de pale, depuis le niveau du sol.

Côte NGF au sol (m) *

Saisir un nombre entre 0 et 5000

Veuillez indiquer la côte NGF correspondant à l'emplacement du mât.

Hauteur du mât + nacelle (m) *

Saisir un nombre entre 0 et 500

Veuillez sélectionner la hauteur du haut de la nacelle, depuis le niveau du sol.

Diamètre du rotor (m) *

Saisir un nombre entre 0 et 500

Veuillez indiquer le diamètre du rotor.

Localisation

Coordonnée X (Lambert-93)*

Coordonnée Y (Lambert-93)*

Indiquer les coordonnées x

Indiquer les coordonnées y

Veuillez indiquer les coordonnées du mât de l'éolienne, au format Lambert-93. Assurez-vous d'avoir saisi le(s) commune(s) d'installation dans le formulaire du parc. Pour un mât déjà construit : les coordonnées correspondant à l'emplacement exact du mât sont attendus et doivent être privilégiées en cas de divergence avec les dossiers déposés auprès de l'administration (la position du curseur peut être directement ajustée sur la carte).

VALIDER

ANNULER

Figure 11 – Formulaire de saisie d'une éolienne

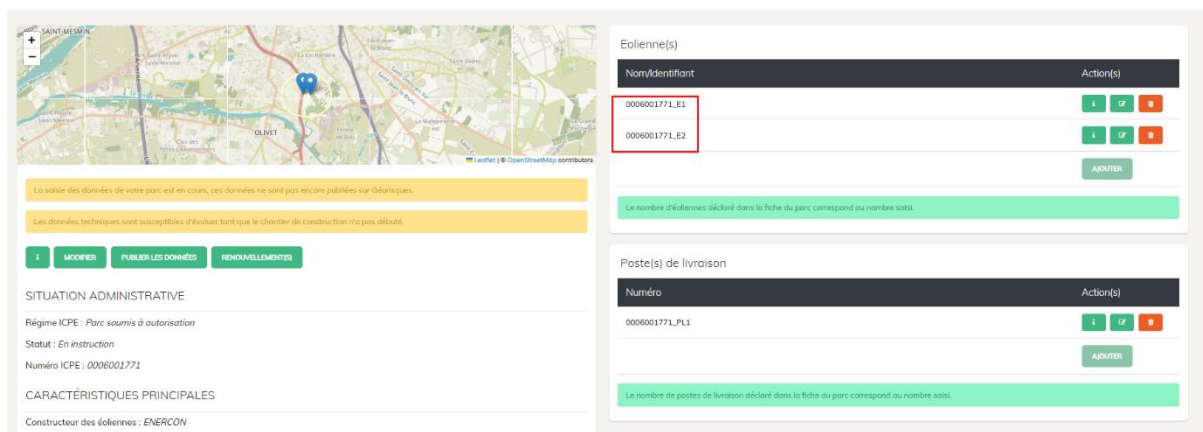
Règles de saisie des éoliennes

Section	Intitulé et description du champ	Saisie obligatoire	Unité	Règles de saisie
Eolienne	Nom de l'éolienne	Non	-	Le nom de l'éolienne doit correspondre à celui de l'arrêté préfectoral
Constructeur	Constructeur	Oui	-	Sélectionner le constructeur de l'éolienne. Si le projet n'est pas encore définitif (avant le début de la construction), saisir les données au regard du scénario majorant en terme d'impact. Si le constructeur ne figure pas dans la liste, sélectionner « 00_constructeur non référencé ».
Référence commercial	Référence commercial	Oui	-	Sélectionner la référence commerciale. Si le projet n'est pas encore définitif (avant le début de la construction), saisir les données au regard du scénario majorant en terme d'impact. Si le modèle ne figure pas dans la liste, sélectionner « 00_référence commerciale non référencée ».

Caractéristiques	Puissance installée de l'éolienne	Oui	MW	Indiquer la puissance en MW.
Possède un allumage	Eolienne possédant un allumage	Oui	-	Case à cocher
Période d'allumage	Période d'allumage	Oui	-	Obligatoire uniquement si réponse positive au champ précédent. 3 choix possibles : JOUR/NUIT/JOUR ET NUIT.
Type de feux	Type de feux	Oui	-	Obligatoire uniquement si réponse positive au champ 'Possède un allumage'. 2 choix possibles : FEUX FIXES/FEUX A ECLATS.
Gabarit	Hauteur totale en bout de pale	Oui	m	< 500 m Indiquer la hauteur de l'éolienne en bout de pale, depuis le niveau du sol.
	Côté NGF	Oui	m	< 5000 m Indiquer la côte NGF correspondant à l'emplacement du mât.
	Hauteur du mât (mât + nacelle)	Oui	m	< 500 m Sélectionner la hauteur du haut de la nacelle, depuis le niveau du sol.
	Diamètre du rotor	Oui	m	< 500 m
Localisation	Coordonnée X	Oui	Lambert-93	Indiquer les coordonnées du mât de l'éolienne, au format Lambert-93. Assurez-vous d'avoir saisi le(s) commune(s) d'installation dans le formulaire du parc. Pour un mât déjà construit : les coordonnées correspondant à l'emplacement exact du mât sont attendus et doivent être privilégiées en cas de divergence avec les dossiers déposés auprès de l'administration (la position du curseur peut être directement ajustée sur la carte).
	Coordonnée Y	Oui	Lambert-93	

Lorsque la saisie des données relatives à une éolienne est validée, l'application OREOL génère un identifiant pour cette éolienne : il consiste en la reprise de l'identifiant du parc, ajoute un E et ajoute le numéro de l'éolienne dans le parc, **par ordre de saisie**.

ATTENTION : l'utilisateur doit prendre garde à saisir les éoliennes dans le même ordre que les éoliennes numérotées dans le dossier de demande d'autorisation de l'installation. Dans le cas contraire, les numérotations OREOL ne seront pas cohérentes avec les numérotations « réelles » des éoliennes.



Le nombre d'éoliennes déclaré dans la fiche du parc correspond au nombre saisi.

Poste(s) de livraison

Le nombre de postes de livraison déclaré dans la fiche du parc correspond au nombre saisi.

Figure 12 - Génération de l'identifiant de l'éolienne dans OREOL

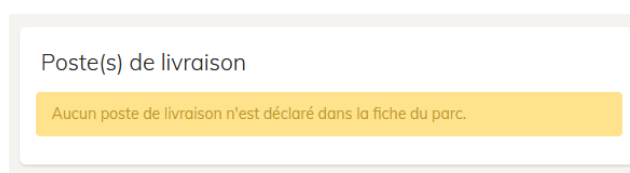
3 - Saisir les postes de livraison

La saisie d'un poste de livraison permet à l'exploitant d'indiquer les postes qui composent son installation, telle que déclarée auprès de l'administration.

Prérequis

Pour que l'exploitant puisse saisir des postes de livraison, celui-ci doit avoir renseigné pour le parc :

- Le nombre de postes de livraison ;
- La ou les communes d'installation



Poste(s) de livraison

Aucun poste de livraison n'est déclaré dans la fiche du parc.

Figure 13 – Message visible lorsque le parc n'a pas de nombre de postes de livraison déclaré.



Poste(s) de livraison

Vous avez déclaré que le parc était composé de 1 poste(s) de livraison. A ce stade, vous avez saisi 0 poste(s) de livraison.

AJOUTER

Figure 14 – Ajout d'un poste de livraison

Localisation

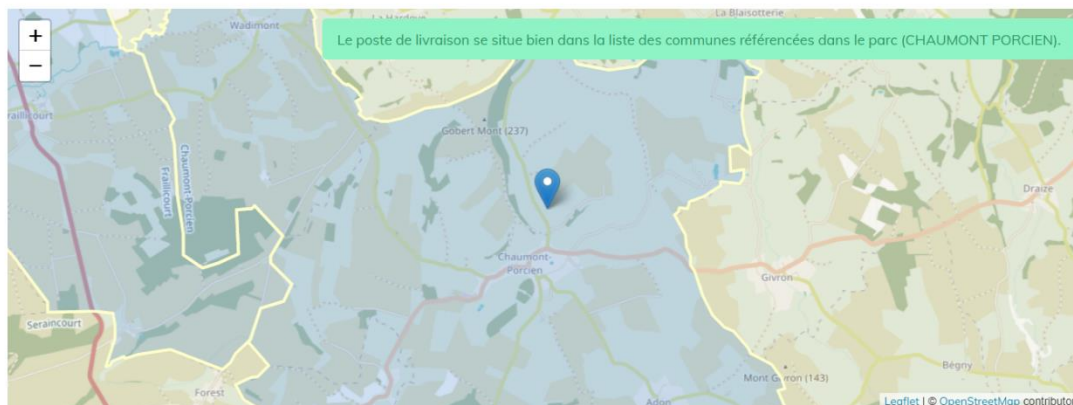
Coordonnée X (Lambert-93)*

790330,6

Coordonnée Y (Lambert-93)*

6951437

Veillez indiquer les coordonnées du poste de livraison, au format Lambert-93. Assurez-vous d'avoir saisi le(s) commune(s) d'installation dans le formulaire du parc.



VALIDER

ANNULER

Figure 15 – Formulaire de saisie du poste de livraison

Règles de saisie

Champs	Obligatoire	Unité	Règles
Coordonnée X	Oui	Lambert-93	Indiquer les coordonnées du poste de livraison, au format Lambert-93. Assurez-vous d'avoir saisi le(s) commune(s) d'installation dans le formulaire du parc.
Coordonnée Y	Oui	Lambert-93	

Lorsque la saisie est validée, l'application génère un identifiant lors de la création du poste. L'identifiant reprend l'identifiant du parc, concatène la chaîne « _PL » et le nombre de postes dans le parc.

Attention : l'utilisateur doit prendre garde à saisir les postes de livraison dans le même ordre que les postes de livraison numérotés dans le dossier de demande d'autorisation de l'installation. Dans le cas contraire, les numérotations OREOL ne seront pas cohérentes avec les numérotations « réelles » de ces équipements.

Poste(s) de livraison

Numéro	Action(s)
0010011433_P1	i ✎ ✖

Le nombre de postes de livraison déclaré dans la fiche du parc correspond au nombre saisi.

Figure 66 – Exemple d'un identifiant de poste

Calcul de la géométrie du parc

Le parc éolien est représenté cartographiquement **sous la forme d'un polygone, calculé en fonction des coordonnées géographiques des éoliennes saisies pour l'installation** : ce polygone est calculé automatiquement en prenant, pour chaque éolienne constituant l'installation, **une zone tampon circulaire de 1000 mètres** autour des coordonnées géographiques saisies.

Il ne s'agit donc pas du périmètre administratif de l'installation.

Localisation

Coordonnée X (Lambert-93)*

Coordonnée Y (Lambert-93)*

Veuillez indiquer les coordonnées du mât de l'éolienne, au format Lambert-93. Assurez-vous d'avoir saisi le(s) commune(s) d'installation dans le formulaire du parc. Pour un mât déjà construit : les coordonnées correspondant à l'emplacement exact du mât sont attendus et doivent être privilégiées en cas de divergence avec les dossiers déposés auprès de l'administration (la position du curseur peut être directement ajustée sur la carte).

Figure 7 – Saisie de coordonnées géographiques des éoliennes d'une installation

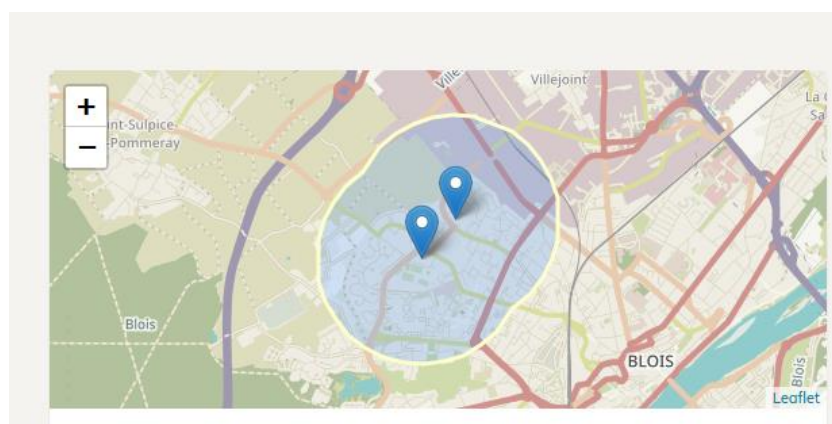


Figure 8 – Etablissement du périmètre du parc pour l'application OREOL
à partir des deux éoliennes saisies pour cette installation.

Renouvellement d'un parc

Le renouvellement d'un parc éolien correspond au remplacement partiel ou total d'une installation par un ou plusieurs nouveaux aérogénérateurs.

Cette fonctionnalité permet à l'exploitant d'indiquer si un parc fait l'objet d'un renouvellement, et de préciser si ce renouvellement est « notable » ou « substantiel » au sens de l'article R. 181-46 du code de l'environnement.

La saisie de ce premier champ permettra ensuite de saisir d'autres étapes clefs :

- en cas de renouvellement substantiel, les étapes clefs d'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale (date de dépôt du dossier, date de l'avis de l'autorité environnementale, etc.) ;
- en cas de renouvellement notable, la date de l'arrêté préfectoral complémentaire.

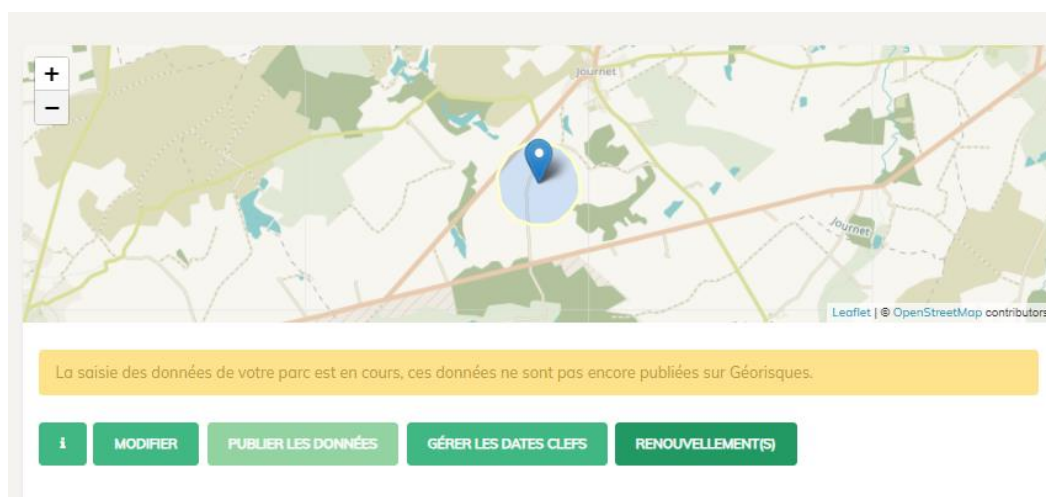


Figure 9 – Renouvellement d'un parc

Renouvellement(s)							
Type	Arrêté préfectoral complémentaire	Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC)	Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale	Arrêté d'autorisation ICPE	Déclaration d'ouverture du chantier de construction	Mise en service	Action(s)
Substantiel	-	11/06/2024	12/06/2024	13/06/2024	14/06/2024	14/06/2024	 
Substantiel	-	15/05/2024	-	-	-	-	 
							
							

Figure 20 – Tableau des renouvellements déjà saisis et option d'ajout d'un renouvellement

Règles de saisie renouvellement substantiel

Champs	Obligatoire	Règles
Type de renouvellement	Oui	
Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC)	Oui	
Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale	Non	Doit être supérieure à la date de dépôt du dossier de demande d'autorisation
Arrêté d'autorisation ICPE	Non	Doit être supérieure à la délivrance de l'avis de l'autorité environnementale
Déclaration d'ouverture du chantier de construction	Non	Doit être supérieure à la date de délivrance de l'arrêté d'autorisation ICPE
Mise en service	Non	Doit être supérieure à la date de déclaration d'ouverture du chantier de construction

A NOTER :

Lorsque vous renseignez un renouvellement pour votre parc, le statut et l'état de celui-ci seront mis à jour automatiquement en fonction des données saisies dans ce renouvellement.

Indiquer un renouvellement

Merci de mettre à jour les caractéristiques/éoliennes/poste de livraison de votre parc en fonction des changements apportés par ce renouvellement.

Type de renouvellement

Le parc a-t-il fait l'objet d'un renouvellement :

Substantiel

Veuillez sélectionner le type de renouvellement du parc

Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC)

Date de dépôt du dossier de demande d'autorisation auprès de la DREAL ou date du permis de construire pour les parcs éoliens qui bénéficient de l'antériorité

15/07/2024

Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale

Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale

jj/mm/aaaa



Arrêté d'autorisation ICPE

Arrêté d'autorisation ICPE

jj/mm/aaaa



Déclaration d'ouverture du chantier de construction

Déclaration d'ouverture du chantier de construction

jj/mm/aaaa



Mise en service

Mise en service

jj/mm/aaaa



VALIDER

ANNULER

Règles de saisie renouvellement notable

Indiquer un renouvellement

X

Type de renouvellement

Le parc a-t-il fait l'objet d'un renouvellement :

Notable

Veuillez sélectionner le type de renouvellement du parc

Arrêté préfectoral complémentaire

Date d'arrêté préfectoral complémentaire

jj/mm/yyyy

La date de l'arrêté préfectoral complémentaire doit être renseignée

VALIDER

ANNULER

A NOTER :

Une fois le renouvellement substantiel enregistré, n’oubliez pas de mettre à jour les caractéristiques/éoliennes/poste de livraison de votre parc en fonction des changements apportés par ce renouvellement.

Sur la page principale de votre parc, une fois le ou les renouvellements enregistrés, ils seront ajoutés sous la section « DATES CLEFS DU PARC INITIAL ».

DATES CLEFS DU PARC INITIAL	
Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC)	06/02/2023
Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale	22/03/2023
Arrêté d'autorisation ICPE	22/03/2023
Déclaration d'ouverture du chantier de construction	17/04/2023
Mise en service	22/01/2024
Déclaration d'ouverture du chantier de démantèlement	Non saisie

DATES CLEFS DU RENOUVELLEMENT 1	
Type du renouvellement	Substantiel
Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC)	06/05/2024
Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale	06/08/2024
Arrêté d'autorisation ICPE	19/08/2024
Déclaration de l'ouverture du chantier de construction	21/08/2024
Mise en service	Non saisie

Figure 23 – Affichage du ou des renouvellements sur la page principale du parc

Publier les données d'un parc

L'étape de publication des données permet à l'exploitant d'indiquer à OREOL que ses données sont publiables sur le site de diffusion GéoRisques.

Prérequis

Pour que les données soient publiables :

- Le nombre d'éoliennes déclaré pour l'installation doit correspondre aux nombres d'éoliennes saisies individuellement.
- Le nombre de postes de livraison déclaré pour l'installation doit correspondre aux nombres de poste de livraison saisis individuellement.
- La commune d'implantation d'une éolienne doit correspondre à une commune saisie au niveau du parc.
- Les dates administratives suivantes doivent être renseignées :
 - Date de dépôt du dossier de demande d'autorisation auprès de la DREAL ou date du permis de construire pour les parcs éoliens qui bénéficient de l'antériorité (cf. menu « Modifier »)
 - Date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction d'une ou plusieurs éoliennes, ou du poste de livraison (cf. menu « Modifier »)
 - Date de mise en service (cf. menu « Modifier »)

- Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale (cf. menu « Gérer les dates clefs »)
- Date de délivrance de l'autorisation (cf. menu « Gérer les dates clefs »)

The screenshot shows a web interface for managing a park. On the left, there's a map with a location pin. Below the map, a yellow banner states: "La saisie des données de votre parc est en cours, ces données ne sont pas encore publiées sur GéoRisques." Below this banner are buttons: "MODIFIER", "PUBLIER LES DONNÉES" (disabled), and "RENOUVELLEMENT".

The main form is divided into sections:

- SITUATION ADMINISTRATIVE**
 - Régime ICPE : Parc soumis à autorisation
 - Statut : En instruction
 - Numéro ICPE : 0005107257
- CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES**
 - Constructeur des éoliennes : ENVISION
 - Nombre d'éoliennes : 3
 - Nombre de postes de livraison : 2

On the right, there's a table for "Eolienne(s)" with columns "Nom/Identifiant" and "Action(s)". It lists two entries: "0005107257_E1" and "0005107257_E2". Each entry has three buttons: "I" (green), "CF" (green), and "R" (red). Below the table are "AJOUTER" and "G" buttons.

Below the table, a yellow banner states: "Vous avez déclaré que le parc était composé de 3 éoliennes(s). À ce stade, vous avez saisi 2 éoliennes." Below this is a small note: "* L'ordre de saisie des caractéristiques des éoliennes doit correspondre au numéro des éoliennes (E1, E2, etc.) qui figurent dans les dossiers administratifs."

At the bottom right, there's a section for "Poste(s) de livraison" with a table listing "0005107257_PL1" and "0005107257_PL2", each with "I", "CF", and "R" buttons. Below this table is an "AJOUTER" button.

Figure 24 – Bouton publier désactivé car des éoliennes ne sont pas saisies

A NOTER :

La publication des données est désormais instantanée sur GéoRisques dès lors que vous cliquez sur le bouton 'Publier les données'.

Reprise de la saisie des données d'un parc

L'exploitant peut à tout moment reprendre la saisie de son parc. S'il réactive sa saisie, les données publiées sur GéoRisques resteront figées à l'état antérieur à la reprise. Afin que les modifications saisies soient publiées sur GéoRisques, l'exploitant devra republier sa fiche.

The screenshot shows a modal dialog titled "Reprendre la saisie" with a close button (X) in the top right corner. The dialog contains the following text:

Pendant toute la durée de votre modification, votre parc restera publié sur GéoRisques avec les anciennes données. Une fois votre saisie terminée, pour rendre ces modifications visibles sur GéoRisques pensez à republier la fiche.

At the bottom of the dialog are two buttons: "RÉACTIVER LA SAISIE" (blue) and "ANNULER" (grey).

Figure 25 - Reprise de la saisie d'un parc

Si le parc a déjà été publié sur GéoRisques, la date de cette dernière diffusion sera affichée dans la fiche parc. En revanche si le parc n'a jamais été diffusé sur GéoRisques, aucune date ne s'affichera.

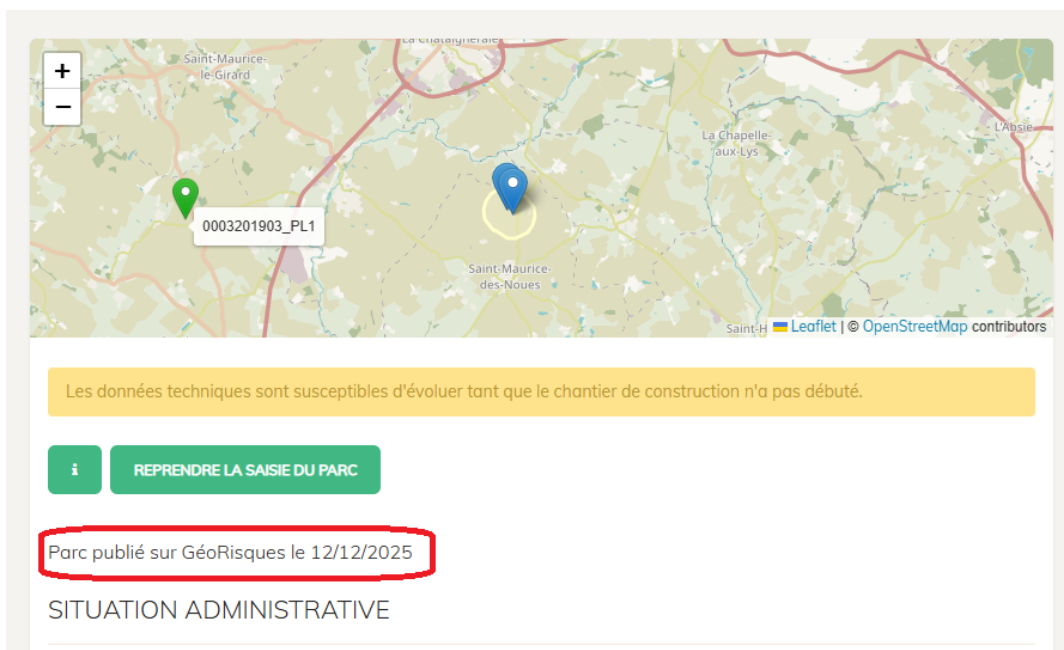


Figure 27 – Affichage de la dernière date à laquelle les données du parc ont été diffusées sur GéoRisques

Important : si vous avez réactiver la saisie de votre parc pour effectuer des modifications, votre parc restera publié sur GéoRisques avec les données précédentes. Les nouvelles données saisies ne seront diffusées qu'à partir du moment où vous republierez la fiche.

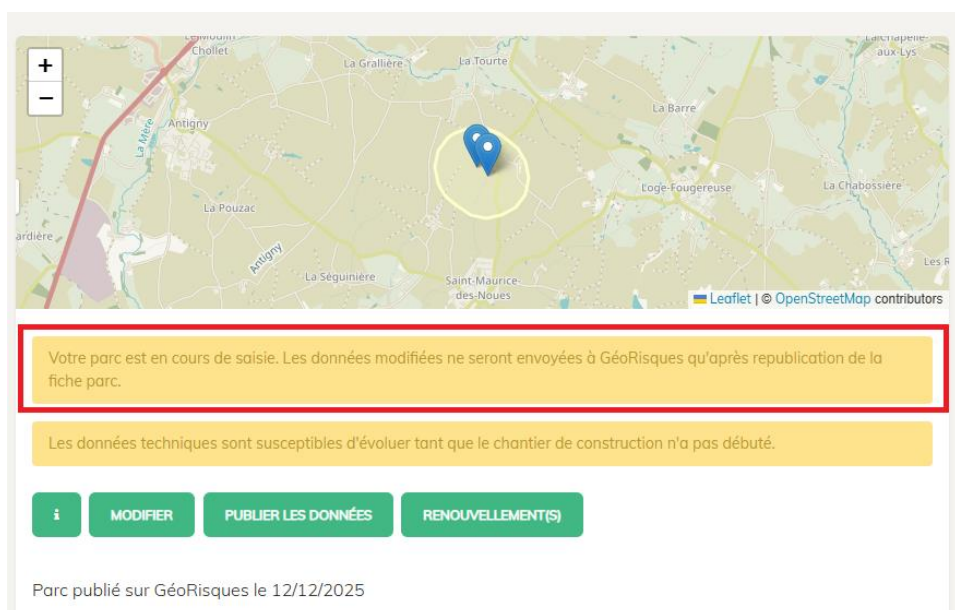


Figure 28 – Bandeau d'information affiché lorsque vous réactivez la saisie d'une fiche qui a déjà été publié

Processus de diffusion des données

Les données issues d'OREOL seront diffusées et disponibles en consultation depuis le portail GéoRisques : les données seront disponibles, en téléchargement⁵ ainsi que dans l'espace cartographique⁶.

Dès que vous publiez sur OREOL, les données seront instantanément disponibles sur GéoRisques selon les règles suivantes :

- Les parcs sont en statuts 'Publié'.
- Si un parc éolien, dont les données ont déjà été publiées, repasse au statut de saisie « brouillon » alors les données antérieures à ce nouveau statut restent publiées sur GéoRisques tant que de nouvelles données n'ont pas été validées par l'utilisation. Une fois que l'exploitant a accepté la publication de sa nouvelle saisie, les données sont immédiatement remplacées.
- Les parcs au statut « Refus », « Rejet » ou « Cessation d'activité » ne sont pas diffusés.

Conservation des données

Les données de chaque parc sont conservées selon les règles suivantes :

- Dès leur première saisie sur la base de données OREOL et jusqu'à ;
 - pour les parcs autorisés ou dont la demande a été retirée par l'exploitant : 1 an une fois que le parc est entré en cessation d'activité.
 - pour les parcs dont l'autorisation a été refusée ou rejetée : 5 ans à dater de l'entrée dans un des statuts suivants : "projet rejeté", "projet refusé".

⁵ A l'adresse suivante : <https://www.georisques.gouv.fr/donnees/bases-de-donnees>

⁶ A l'adresse suivante : <https://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/>

Annexes

Statut de la saisie

En fonction des éléments de l'avancement de saisie l'exploitant peut indiquer que sa saisie est :

- **Brouillon** : Données non diffusées sur GéoRisques (si le parc disposait déjà d'une version publiée sur GéoRisques, il ne sera pas dépublié lorsqu'il passera en statut Brouillon).
- **Publiée** : Données diffusées sur GéoRisques.

Statut du parc

Le statut du parc permet de connaître son statut en fonction des saisies effectuées :

- **En instruction** : Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE, et le pétitionnaire a saisi une date de dépôt de demande d'autorisation et aucune conclusion de l'instruction de figure dans OREOL (rejet, refus, autorisation) ;
- **Refusé** : Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE et une date de délivrance de l'arrêté préfectoral de refus d'autorisation a été renseignée.
- **Rejeté** : Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE et une date de délivrance de l'arrêté préfectoral de rejet du projet a été renseignée.
- **Autorisé** : Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE et une date de délivrance de l'autorisation a été renseignée.
- **En cessation d'activité** : Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE et une date de délivrance de récépissé de cessation d'activité a été renseignée.

Etats du parc éolien ayant le statut « autorisé »

Les états d'un parc éolien autorisé sont calculés automatiquement en fonction des saisies effectuées :

- **En attente de construction** : Le statut du parc est « autorisé » et aucune autre date (début de construction, mise en service, démantèlement) n'a été saisie.
- **En construction** : Le statut du parc est « autorisé », une date de début de construction est saisie aucune autre date (mise en service, démantèlement) n'a été saisie.
- **En exploitation** : Le statut du parc est « autorisé », une date de mise en service est saisie aucune date pour le démantèlement n'a été saisie.
- **En démantèlement** : Le statut du parc est « autorisé », une date de début de démantèlement est saisie et aucune date de cessation d'activité n'a été saisie.
- **Cessation d'activité** : Le statut du parc est « autorisé », une date de délivrance de récépissé de cessation d'activité a été saisie.